



Recours entre particuliers et professionnels

Par **freeboxeur**, le **05/10/2013 à 13:18**

Bonjour, Je suis très embarrassé. Je viens d'acheter un véhicule dont je me rend compte au fur et à mesure que rien ne correspond à la description que l'on m'a faite avant l'achat. Il s'agit d'un professionnel de la voiture occasion, qui m'a vendu un véhicule, sans garantie, soit disant sans frais à prévoir, carnet d'entretien à jour... bref impeccable. Aujourd'hui, 2 jours après achat, je me rend compte que je n'ai pas le carnet d'entretien de la marque, une portière est HS, avec des bosses sur le toit comme si on l'avait forcé, que le véhicule a été repeint, que des fonctions ne fonctionnent pas, que des pièces ont été remplacées (du coup, le pare-chocs avant, à l'origine devait avoir des feux de brouillard, car la fonction est présente sur le poste de conduite, et là rien, certaines pièces sont mal montées, il en manque même quelques-unes, il y a un feu de croisement qui ne fonctionne pas, alors que le contrôle technique est vierge... je pense qu'il y a de fortes chances que ce soit un véhicule accidenté et bricolé. Quels sont les recours possibles ? Quelles conseils me donnez-vous ?

Par **moisse**, le **05/10/2013 à 15:28**

Bonjour, Un véhicule vendu par un professionnel "sans garantie" cela n'existe pas juridiquement parlant. Tout ce que vous décrivez est visible par une personne normalement attentive :
* absence carnet d'entretien
* bosses sur le toit
* portière HS
* feux ne fonctionnant pas...
Le vendeur est toujours garant des vices cachés, et doit informer l'acheteur de tout accident important, même réparé, comme un passage au marbre par exemple. Vous devez donc tenter dans un premier temps une démarche amiable, puis si celle-ci échoue, demander l'annulation de la vente au tribunal. C'est à vous de démontrer l'existence d'un vice caché, par exemple le passage au marbre.

Par **freeboxeur**, le **05/10/2013 à 19:29**

Merci.rnrnJe vais mettre en pratique vos conseils...je suis vraiment dégouté...rnrnJe dis professionnel, mais c'est une personne qui a une société de vente de voiture d'occasion, d'après ce qu'il m'a dit, il rachète le véhicule qui sont repris par les concessionnaires et en fait visiblement je sais pas quoi...si vous voulez, taper société goodoccas dans Google, vous trouverez les infos, je trouve inadmissible que l'on laisse des gens comme ça faire ce qu'ils veulent avec la vente de véhicule...je viens de m'apercevoir d'un autre soucis, une des jantes avant est désaxée, comme par hasard, c'est la seule jante où il manque l'antivol. heureusement que je n'ai pas eu d'accident. Il sont malades ces types !rnrnMerci à vous.

Par **moisse**, le **06/10/2013 à 19:09**

Bonjour,rnrnJ'ai cherché avec l'item indiqué, et à part des bijoux gothiques en toc je n'ai rien trouvé.rnCeci dit et sans vouloir vous vexer, le seul nom en aurait fuir plus d'un.rnrnEnfin et pour ma culture personnelle, pouvez-vous m'indiquer en quoi consiste une jante désaxée?rnrnL'absence d'un goujon anti-vol sur 4 ou 5 peut provoquer le battement mais pas le décentrage.rnrnSi vous avez une défense juridique associée à un contrat genre multi-risques habitation, c'est le moment de déposer un dossier sinistre en vue de faire annuler la vente.

Par **freeboxeur**, le **06/10/2013 à 22:18**

P****...vous avez raison, impossible de retrouver les sites où j'avais trouvé toutes les informations qui correspondaient. je vais continuer mes recherches mais, je ne comprend pas là....Quand je dit une jante desaxée (dsl je ne connais pas les termes exact), je veux dire que par rapport au sol, une roue devrait être perpendiculaire, donc un angle bien vertical, comme les autres roues, et celle-ci ne l'est pas. Et j'ai aussi constaté que le volant tremble énormément à 120km/h (c'est quand même une golf 4 et pas une clio 1), et que quand je met le volant bien droit, il tourne tout seul vers la droite, donc je me déporte sur la droite (et sur sol de niveau comme autoroute...je vous retiens informé, car cela m'inquiète un peu de ne pas retrouver les informations que j'avais vu sur le net....rnrnrnrnCordialement.

Par **Lag0**, le **07/10/2013 à 08:52**

Bonjour,rnrnA priori, ce véhicule est dangereux, il serait sage de ne plus l'utiliser !

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 13:03**

Bonjour,rnrnC'est ce que je fais...j'ai pris rendez vous, aujourd'hui, pour voir si le véhicule passe au contrôle technique...mais je pense que non...rnrnJe dois avoir le vendeur au téléphone

aussi pour trouver une solution...même si j'ai peu d'espoir.
Dans le cas où le vendeur ne veut rien faire.
Dans quels ordres dois-je faire les différentes démarches ?
J'ai peur aussi en ce qui concerne les fiches professionnels que j'avais trouvé sur le net (sans trop chercher en plus) qui sont impossible à retrouver. Le vendeur aurait il pu retirer toutes les informations concernant son entreprise aussi rapidement des registres internet ?
J'ai un contrôle technique valide du mois de juin 2013.
Si le contrôle technique que je vais faire ne passe pas, alors que je n'ai le véhicule que depuis vendredi soir, cela constitue il un vice caché ?
Cordialement.
Et merci pour vos conseils.

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 13:13**

...et aussi, le vendeur est il obligé de me dire que le véhicule a été accidenté ou passer au marbre ?
Si oui, est il obligé de me faire un écrit ?

Par **Lag0**, le **07/10/2013 à 13:21**

Bonjour,
Si le vendeur est un professionnel, il est responsable à 100% de l'état dans lequel il vous vend le véhicule. La responsabilité est bien plus grande qu'entre particuliers ou seule la garantie des vices cachés existe.
Reste à savoir s'il s'agit réellement d'un professionnel...

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 13:42**

On m'a dit aussi qu'avec un professionnel on avait une garantie de 3 mois d'origine ?

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 13:55**

Je viens d'appeler Volkswagen France, j'ai donné le numéro de châssis et la personne me dit que le véhicule est une finition sport, alors que l'on me l'a vendue comme une finition carat...c'est de pire en pire...

Par **moisse**, le **07/10/2013 à 15:50**

Bonjour,
En appâté la garantie de 3 mois ?? cela n'existe pas.
Je crois que le différent est en train de quitter le domaine civil pour gagner celui du pénal.
Quoiqu'il en soit, si cette jeune entreprise (avril 2012) ne consent pas à annuler la vente vous devez immédiatement vérifier disposer d'une protection juridique et ouvrir un dossier sinistre.

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 16:28**

Que voulez vous dire par quitter le domaine civil pour le pénal ?
Donc si je résume, vu que mon véhicule a été acheté chez un professionnel (maintenant que vous avez vu la fiche de société, peut-on parler d'un professionnel ?) il est obligatoirement garanti 3 mois ?

Par **moisse**, le **07/10/2013 à 16:34**

Bonjour,
C'est effectivement un professionnel, mais il n'existe aucune garantie commerciale.
Seules demeurent les garanties prévues par la réglementation civile, garantie du vice caché et garantie de conformité.
C'est en ce sens que je vous répondais qu'il n'existe pas de vente sans garantie par un professionnel.
Ceci dit c'est à vous d'apporter les preuves de la non conformité (modèle différent par exemple) et/ou de l'existence d'un vice caché, vice non décelable après un examen normalement attentif.

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 17:00**

Entendu...mais comment apporter des preuves, car tout ce que je vous dis, le vendeur pourrait dire que c'est moi qui ment, c'est ma parole contre la sienne quoi, était-il obligé de me fournir un écrit concernant le passage au marbre ou accident ?
Car il m'a dit que c'était une finition carat, alors que c'est une sport, comment prouver qu'il m'a menti ?
Je me répète, si le contrôle technique que je vais faire passer n'est pas validé, alors que je n'ai le véhicule que depuis vendredi soir, est-ce une raison valable pour annuler la vente ?
Car il est clair que le parallélisme est à refaire, ainsi que le rééquilibrage...

Par **freeboxeur**, le **07/10/2013 à 17:53**

Je viens d'avoir le vendeur au téléphone, et il préfère annuler la vente...gros soulagement en espérant ne pas ramener le véhicule et avoir un remboursement bidon...
Merci pour vos conseils en tous cas, j'ai pu lui faire peur...
Et merci pour ce site...qui m'aide encore une fois.

Par **freeboxeur**, le **10/10/2013 à 13:29**

Bonjour,
De retour...donc le vendeur doit reprendre le véhicule dimanche.
Mais question papiers, j'ai fait mon assurance, mais je n'ai pas fait la carte grise à mon nom. Je ne sais pas si le vendeur a déposé le certificat de cession à sa préfecture.
Dois-je refaire un certificat de cession disant que je lui revends le véhicule ?
et dois-je refaire obligatoirement une carte grise à mon nom ?
merci

Par **moisse**, le **10/10/2013** à **16:40**

Bonjour,rnS'il s'agit d'un vendeur professionnel, la carte grise aurait du rester au nom de l'ancien propriétaire.rnPour la suite les 2 branches de l'alternative exposées sont possibles, selon que le vendeur ait déjà envoyé le document de cession à la Préfecture.rnIl vaudrait mieux cependant que votre nom n'apparaisse pas dans la chaine des propriétaires successifs de cet engin.

Par **freeboxeur**, le **10/10/2013** à **17:56**

OkrnDonc si je comprend bien, si le vendeur a déjà envoyé le certificat de cession à la préfecture, nous devons donc en faire un nouveau. Et s'il ne l'a pas fait, pas besoin.rnDans le cas où il ne l'a pas envoyé, donc pas besoin d'en refaire un, mais pour stopper mon assurance, mon assureur va forcément me demander une photocopie du certificat de cession qui lui prouvera que je ne suis plus le propriétaire de cet ENGIN.rnrnQuoi faire si c'est le cas ?rnrnMon assureur a t'il le droit de refuser de stopper mon assurance tant qu'il n'a pas une preuve que je ne suis pas le propriétaire ?rnrnQuel autre document puis-je lui donner ?rnrnmerci

Par **moisse**, le **10/10/2013** à **18:54**

Wait and see.rnIl sera temps d'aviser selon la situation, obligation d'immatriculer le véhicule à votre ou pas.

Par **freeboxeur**, le **10/10/2013** à **22:32**

Bonsoir,rnrnMalheureusement, le vendeur a déposé le certificat de cession à la préfecture.rnDonc, je pense que nous devons en refaire un, mais sur le nouveau certificat de cession, que dois je mettre dans les cases réservées à la carte grise ?

Par **freeboxeur**, le **12/10/2013** à **13:57**

Bonjour,rnrnQue pensez vous de ce qui suit, j'ai donc rendez vous demain midi à paris pour faire l'échange (argent contre voiture), j'ai acheté le véhicule 5800€, le vendeur accepte de me reprendre le véhicule, mais pour 5600€ soit disant le coût d'une nouvelle carte grise, hors je me suis renseigné auprès de la préfecture, et de la cas présent, le vendeur n'a juste à faire une demande de duplicata e carte grise à la préfecture qui lui coûtera 50€.rnJe lui ai donc fais part de mes informations, et il n'accepte pas et me menace d'aller plus loin si je n'étais pas d'accord avec sa proposition initiale, que je ne peux qu'accepter si je veux en finir avec ce véhicule, mais j'ai quand même du mal à avaler tout ca...cette procédure m'aura coûté cher au

final pour rien du tout. (environ 500€...)rn rnTrouvez vous cela normal ?rn rn rn merci